

Cadre général

Direction// service ou pôle d'affectation :

Direction de l'insertion, du logement et de l'action sociale/ Service logement

Référence au programme, schéma, mission existant :

DILAS (148 Habitat RMI, 225 Plan logement, 232, Foyers de jeunes travailleurs) ; DTAS (projets de territoire) ; DAREEN (93,94,95 Habitat privé ; 96 FAUD, 97 Energies renouvelables, 100 protection de la ressource en eau) DPA/PH (135, 138, 139, 230 schéma gérontologique et schéma personnes handicapées), DEF (124, foyers de l'enfance), DDEI (82, Hébergements touristiques) ; DFCASI (247 Garanties d'emprunt) ; DDRB (programmes infrastructures routières, schéma départemental des déplacements).

Description de l'action actuelle :

Axe(s) stratégique(s) de référence : Axes 2, 7 et 8

Objectif(s) de référence : Objectifs 1, 2 et 3 de l'axe 2 – Objectifs 2 et 3 de l'axe 7 et objectifs 1, 2 et 3 de l'axe 8

Description du projet

Objectifs : Disposer fin 2007 d'un « PLH départemental » qui définit les besoins futurs en matière d'habitat et d'aménagement du territoire, territorialise les objectifs de référence cités supra et détaille les moyens d'accompagnement

Description du projet :

1. *bénéficiaire / public cible :*

- Tous ménages finistériens (locataires, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs) et une attention particulière aux publics fragiles
- Les collectivités locales et EPCI avec une compétence habitat
- Les maîtres d'ouvrage...

2. *Présentation du contenu du projet :*

- Rédiger un cahier des charges pour confier à un organisme d'études un accompagnement pour l'analyse prospective;
- Extraire des objectifs définis dans les axes 2, 7 et 8 des thèmes de travail prioritaires qui seront traités avec les partenaires dans des groupes de travail. Par exemple : les normes de qualité environnementales à intégrer ; la localisation du parc social dans le département [rôle attendu des différents « produits logements » selon la tension du marché et l'état de la demande], la localisation des logements sociaux dans l'espace urbain et communal [mixité avec programmes privés, emprise foncière, proximité des services et des transports], la production de logements très sociaux, de logements adaptés, de logements pour les jeunes, les politiques foncières...
- Réunir les EPCI disposant de PLH autour d'un pré-projet de schéma départemental
- Valider ce document en Assemblée départementale

3. *Moyens et coûts :*

A préciser en fonction des objectifs retenus. Compte tenu de la nature des consultations à animer : un renforcement du service en charge du pilotage de l'élaboration + un organisme d'études extérieur
Compte tenu de la nature des consultations à animer : un renforcement du service en charge du pilotage de l'élaboration + un organisme d'études extérieur. L'animation et la coordination de ce chantier suppose sur la période d'élaboration du document un ETP d'attaché. Cet ETP peut éventuellement inclure le travail sur la fiche action logements économes qui est une déclinaison du schéma. En l'état actuel, le service logement ne dispose pas des moyens en personnel pour conduire ce travail. Les coûts d'études doivent être précisés. La convention ADEUPa-CG peut permettre d'inclure certains objectifs d'études.

Modifications proposées par rapport à l'existant :

Des orientations prioritaires existent mais ne sont pas rassemblées dans un document à visée opérationnelle

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

Chantier à ouvrir.

Indicateurs de suivis :

En fonction des actions prioritaires

Délais : Le projet peut se construire en plusieurs étapes. Le schéma départemental proposé fin 2007 comporterait une évaluation prospective des besoins et des fiches actions portant sur des thèmes prioritaires (logements économes, logements des jeunes...). Il pourrait être progressivement étoffé de fiches actions complémentaires (ex. logement adapté).

Acteurs

Elu référent : Gilbert MONFORT

Chef de projet/Référent : Pierre MOULART (DILAS) puis à définir en fonction de l'organisation future de la Mission logement

Partenaires internes : les directions citées, l'observatoire départemental

Partenaires externes : Au premier rang les collectivités locales et EPCI; les opérateurs de l'habitat public et privé, la SAFI, l'ADIL, l'ADEUPa